

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES**

Commune d'ANNEZIN

SOCIÉTÉ TOLARTOIS

**ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE TRANSFORMATION
DE MÉTAUX EN FEUILLES**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Société TOLARTOIS, dont le siège social est situé Avenue de la Ferme de Roy à BETHUNE, a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être enregistrée pour l'exploitation d'une installation de transformation de métaux en feuilles qui sera située au 286, bd de la République à ANNEZIN.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 17 décembre 2015.

Le dossier est consultable en mairie d'ANNEZIN, lieu d'implantation du projet, **du lundi 11 janvier au jeudi 11 février 2016 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais -- Direction des Politiques Interministérielles -- Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr » avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'Enregistrement est la Préfète du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.